

# COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



## PREAVIS MUNICIPAL No 03/2015

Concerne une demande de crédit de CHF 111'000 destiné au remplacement du tracteur pour la voirie

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

### 1. But

Le présent préavis a pour but d'obtenir un crédit de CHF 111'000 pour le remplacement de notre tracteur Hürlimann H909 VDT acheté en 2002 par un véhicule neuf de type Deutz-Fahr 5130 TTV DT 120 CV, avec boîte de vitesse à variation continue.



Figure 1. Tracteur Deutz-Fahr 5130 TTV DT 120 CV, boîte à variation continue, sans accessoires

### 2. Exposé des motifs

La commune de St-Cergue dispose d'un tracteur Hürlimann acheté en 2002 (13 ans). Ce véhicule est très polyvalent été comme hiver grâce aux nombreux agrégats (accessoires) qu'on peut y fixer. En hiver, le tracteur est équipé d'une lame et en été il peut être équipé d'une fourche ou d'un godet pour les travaux de levage et de réparation des chemins ainsi que d'une épareuse pour débroussailler les bords de chemins et routes. Ce véhicule est essentiel en hiver car, avec un Unimog, ce sont les deux seuls véhicules communaux munis de lames qui assurent le déneigement des routes et chemins communaux.

Ce véhicule est maintenant en mauvais état, rongé par la rouille, ses pneus sont vieux et partent en lambeaux, les chaînes à neige sont très usées et son entretien devient coûteux. Parmi les frais imminents qui pourraient être économisés par l'achat d'un nouveau véhicule, citons l'embrayage CHF 5'000, les chaînes à neige CHF 3'000 et les pneus CHF 5'000, soit un total de 13'000 CHF.

Ce tracteur a atteint sa limite d'âge et doit être remplacé, cette année, par un véhicule neuf et fiable.

### 3. Projet

Notre commune a connu un fort développement urbain ces dernières années. Les besoins en matière d'entretien du réseau se sont accrus. Le type de véhicule proposé correspond à nos critères par sa taille moyenne, ses performances et sa polyvalence et il a convaincu notre équipe de voirie lors d'un test.

Les motivations qui nous ont entraînés à choisir ce véhicule sont les suivantes :

- Prix : parmi les 5 offres dont nous disposons allant de CHF 106'000 à 151'000 TTC pour des véhicules d'une puissance de 110 à 130 CV, le tracteur Deutz est parmi les moins chers, y compris tous les accessoires. De plus, un effort a été fait sur le prix par le garage Dancet suite à la récente réévaluation du franc suisse face à l'euro qui propose un rabais euro.
- Service après-vente régional (Garage Cortellini, Successeur Marc Dancet, Duillier) responsable actuel de l'entretien de notre tracteur de marque Hürlimann qui nous donne entière satisfaction.
- Cabine bien disposée, confort excellent.
- Gabarit compact.
- Technologie bien plus évoluée que le modèle Hürlimann de nouvelle génération, telle que la boîte de vitesse à variation continue et les freins à bain d'huile sur les quatre roues.

#### 4. Financement

La municipalité avait prévu le remplacement de ce tracteur et cette dépense, devisée à CHF 111'000, figure dans le plan d'investissements pour 2015 pour CHF 120'000. Les frais d'amortissement seront d'environ 11'000 CHF par an pendant 10 ans. Ils seront égaux aux frais d'entretien actuels pendant cette période, ensuite on peut espérer profiter de quelques années à moindre coût.

Le coût d'achat de ce véhicule se présente comme suit :

Type de tracteur	Prix brut avec accessoires HT	Rabais		Rabais Euro *	Prix net HT	Reprise	Prix net HT	TVA 8%	Prix net TTC (CHF)
		%							
Deutz-Fahr 5130 TTV DT 120 CV, bte à variation continue	141'430	20%	28'258	12'524	100'648	14'537	86'111	6'889	93'000
Accessoires chargeur, fourche, godet, plaque pour lame, chaînes à neige	21'816	10%	2'279	2'963	16'574		16'574	1'326	17'900
Arrondi									100
Total									111'000

\* Variable en fonction du cours de l'Euro

#### 5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 03/2015
- Oûi le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- **d'autoriser** la municipalité à acheter un tracteur de type Deutz-Fahr 5130 TTV DT 120 CV, avec boîte de vitesse à variation continue
- **d'accorder** à cet effet un crédit de CHF 111'000 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur une période de 10 ans

Ainsi adopté en séance de municipalité du 26 janvier 2015

Au nom de la municipalité

La syndique

Cornélia Gallay



La secrétaire

Laurence Gilardi